

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE 186, Rue de Paris
PARIS 43, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

Égalité

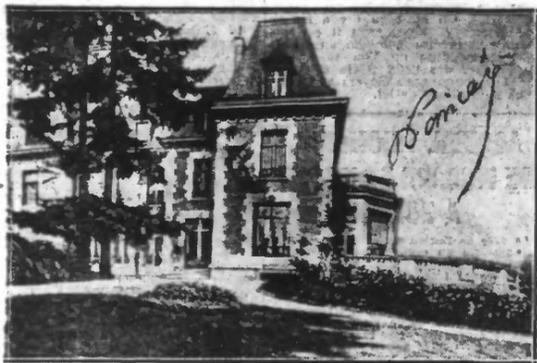
de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX : ROUBAIX (Téléph. 9-51)
45, rue de la Gare, 45

TOURCOING (Téléph. 19-85)
3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

M. POINCARE, TOUT EN SE RETABLISSANT A SAMPIGNY, ECRIT SES MEMOIRES



La propriété de M. Poincaré à Sampigny. « Le Clos », et la signature du Président

Un de nos confrères parisiens s'est rendu à Sampigny, où il a été reçu par M. Poincaré. Le journaliste déclare tout d'abord qu'il a été surpris de trouver à M. Poincaré un air parfaitement rassuré sur un visage absolument dispos.

Le Président l'a accueilli avec un bon sourire et, comme notre confrère le félicitait de son état, il lui a répondu :

« Je vais, en effet, très bien. J'ai fait beaucoup plus de progrès depuis quinze jours que je suis ici, qu'en cinq mois à Paris. Je suis mieux à Sampigny, n'est-il pas vrai, dans ce décor de verdure et avec cette vue sur la vallée de la Meuse, que dans mon hôtel de la rue Marbeuf. J'ai bien un petit jardin à Paris, derrière ma maison, mais c'est un événement quand on y entend chanter un oiseau. Tandis qu'ici... »

Et d'un geste attendri, le Président désigne toutes les frondaisons qui l'entourent.

« Oh ! ne croyez pourtant pas que je vive dans une solitude et un silence très tristes. Dans ce pays, je me sens vraiment chez moi. Il est vrai que j'y ai été élu conseiller général en 1886, à 26 ans ; depuis l'année d'après, et que, depuis je ne l'ai jamais quitté. J'y ai même amené le Gouvernement tout entier, il y a trois ans, à une époque où les gens qui s'entretenaient aujourd'hui s'entendaient bien. »

« J'EN SUIS A VERDUN »

M. Poincaré poursuit :

« Ne croyez pas, monsieur, que j'ai complètement rompu avec mes habitudes en ce qui concerne le travail. La Faculté m'a interdit toute préoccupation politique, mais m'a permis de travailler à mes livres. C'est d'ailleurs ce à quoi je tiens le plus. Je prépare actuellement mon huitième volume : La bataille de Verdun », et je suis mieux ici que n'importe où pour le faire, encadré par ainsi dire par le pays et par le souvenir des événements qui s'y dérouleront.

« Je pense, avant deux ou trois jours, être arrivé à la moitié de ce huitième volume. Je les écris d'une façon volontairement aride ; je répudie tout décor, je note les faits brutalement, je me hâte car cette œuvre intéresse plus de gens que je n'aurais cru. De nombreuses per-

sonnes m'ont écrit pour me demander si je donnerais rapidement la suite. J'ai été au centre des événements que je relate, pas comme acteur, puisque je n'étais ni ministre, ni général, mais en juge impartial. Quand j'évoquai la bataille Foch-Clemenceau, je tâchais de dire la vérité exacte, puisque j'ai été mêlé à tout cela en quelque sorte comme un arbitre. Le duel Clemenceau-Foch ne figurera que dans mon dixième livre. Il m'en faut au moins un par année de guerre. Or, j'en suis à Verdun, c'est-à-dire en 1916, et le conflit que je viens d'évoquer date de 1918 ».

LA POLITIQUE

Interrogé à propos de sa maladie, M. Poincaré a répondu : « On a prétendu que le surmenage avait été la cause de ma maladie. Ce n'est pas exact. Je suis tombé malade le soir où Tardieu a été renversé par le Sénat. J'ai été bouleversé par la chute de son ministère et par la perspective des crises ministérielles interminables. J'ai été très inquiet sur le sort du pays et j'ai déploré que ma santé ne me permit pas alors d'intervenir ».

— Que pensez-vous de la situation politique actuelle ?

— Elle ne m'apparaît pas mauvaise, le cabinet Laval me semble solide.

— Que pensez-vous de l'élection de M. Doumer ?

— Je me suis volontairement abstenu d'entrer dans la bataille. Une fois qu'elle est terminée, je n'admets plus qu'on en discute le résultat. Le Président de la République est élu. Je suis résolu à le soutenir de toutes mes forces. M. Doumer m'a, d'ailleurs, aimablement télégraphié depuis son élection.

CANDIDAT AU BATONNAT

L'interviewer de M. Poincaré a poursuivi :

— Puisque j'en suis aux questions, permettez-moi de vous demander encore, Monsieur le Président, quelle décision vous avez prise en ce qui concerne le bâtonnat ?

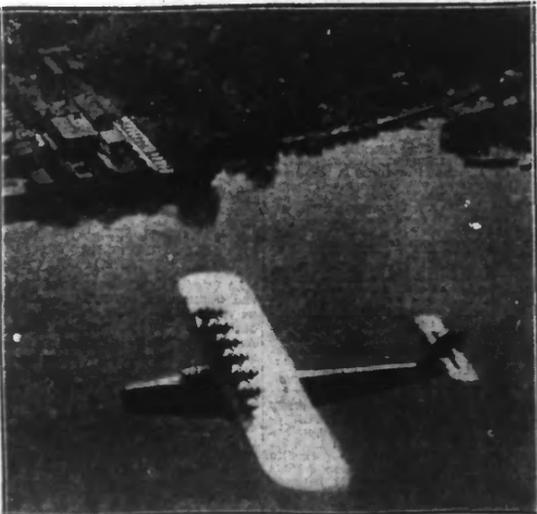
— Le bâtonnier est venu me voir, il y a huit jours. Il m'a fait la même demande que vous. Je lui ai dit de laisser faire, je suis donc candidat.

L'entretien était terminé.

Le D. O. X. s'est envolé pour le BRÉSIL

UNE FAUSSE NOUVELLE FIT CROIRE UN MOMENT QUE L'APPAREIL ÉTAIT TOMBÉ A LA MER

L'hydravion géant allemand « DO-X » est parti hier de Praia (Iles du Cap Vert), pour Fernando do Noronha, à 10 h. 50. Dans la journée, le bruit a circulé que l'appareil était tombé en mer. Cette nouvelle fut démentie par la suite, par une dépêche de Lisbonne suivant laquelle l'hydravion continue son raid. Voici,



LE « D.O.X. » EN PLEIN VOL

dans leur ordre chronologique d'arrivée, les différentes dépêches qui nous sont parvenues :

Londres, 4 juin. — On mande de Praia (Iles du Cap Vert) à l'agence Reuters : Le « DO-X » est tombé à la mer à soixante

dont l'équipage avait cru voir tomber l'avion. La Compagnie Aéropostale de Praia annonce que le « DO-X » continue son voyage en direction du Cap Sud.

Lisbonne. — Une nouvelle information reçue de Praia confirme que le « DO-X » continue son raid.

LE MYSTÈRE DU « SUICIDÉ » de Bersillies se complique encore

Notre enquête à Villers-sire-Nicole établit qu'une heure avant sa fin tragique, E. Pesant faisait des emplettes et parlait gaiement de son retour à Paris

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

La fin tragique et mystérieuse du représentant Edmond Pesant a suscité dans la région de Maubeuge, une émotion qui va chaque jour s'intensifiant.

Des commentaires follement. Les versions du drame abondent. Chacun a son opinion sur la mort de « l'Éléphant », comme on appelait Edmond Pesant, l'unique enfant d'un pharmacien très connu et estimé à Maubeuge.

Le parquet d'Avesnes, de son côté, ne reste pas inactif. En attendant la déposition que doit faire aujourd'hui M. C., l'ami intime de la victime, M. Magnin, juge d'instruction, a demandé le concours de la 2e Brigade Mobile, afin de ne

senté seul devant Mme Vve Pesant, lui disant que son fils, très surexcité, divaguait et voulait se tuer. Sur les instances de la pauvre maman affolée, il repartit vers 17 h. 30, pour ramener son ami.

Et les voici tous deux à 18 heures, chez Mme Juste.

Edmond Pesant devait avoir les allures d'un homme égaré, désespéré, d'un « fou » comme disait M. C.

— Au contraire, dit Mme Juste. Il était très calme, gai même. Il est entré avec son compagnon et est venu au comptoir. Comme je le servais, il m'a dit, en souriant : « Vous ne me recon-



La boutique du coiffeur de Villers-sire-Nicole où Pesant et son ami vinrent le dimanche matin.

laisser dans l'ombre aucun point de cette mystérieuse affaire.

M. Drokin, commissaire, s'est rendu hier à Avesnes et, à l'issue d'un entretien qu'il eut avec M. Magnin, il a poursuivi l'enquête dans la région.

L'ATTITUDE DU COMPAGNON DE PESANT

On a beaucoup parlé du principal témoin qu'est en cette affaire M. C., qui accompagna de Paris à Bersillies la victime, son meilleur ami.

Nous avons hier commenté son attitude — à certains égards fort troublante



Mme Juste, la cabaretière, qui vit Pesant le dimanche, commentant l'attitude de son client.

— en donnant les raisons qui peuvent la justifier. Il est évident, toutefois, que M. Magnin, juge d'instruction, va demander au témoin de nombreux et délicats éclaircissements. L'interrogatoire portera surtout sur la façon dont le revolver, acheté par M. C., se trouva plus tard dans les mains de Pesant.

Ce dernier, le soir du 26 avril, était-il exalté comme l'a dit M. C. ? Comment se comporta ce dernier ? Ce sont deux choses utiles à préciser.

Nous nous sommes adressés à des personnes avec qui les deux hommes se trouveront en contact dans la journée du dimanche, jour de la mort de Pesant.

Le dimanche matin, Pesant et son ami se sont rendus à Villers-sire-Nicole. Ils allèrent, après avoir fréquenté quelques estaminets, chez le coiffeur de l'endroit M. Carpentier.

« M. Pesant, nous dit Mme Carpentier, paraissait assez calme. Il a parlé très peu. Il n'avait certes pas l'allure d'un homme qui pense au suicide ».

— Et son compagnon ?

— Il s'est fait raser et pendant qu'il était assis, il ne quittait pas des yeux Pesant, qu'il voyait dans la glace : « Je le surveille, a-t-il dit à mon mari, car il est très nerveux ».

— A-t-il parlé d'un rasoir qu'il avait acheté la veille à Maubeuge ?

— Aucunement.

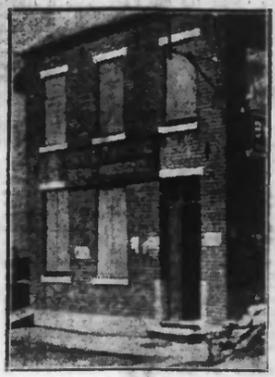
Au centre de Villers-sire-Nicole, près du poste de douane, se trouve un petit magasin de bonneterie, épicerie, débit de boissons. Ce même dimanche, l'ami de Pesant, accompagné de ce dernier, vint y acheter une chemise. Cet achat de la part d'un Parisien dans une petite boutique de province, a paru bizarre à certains.

— M. C., dit l'épicier, a choisi une chemise, demandant l'avis de Pesant. Celui-ci avait l'apparence d'un homme calme, raisonnable. L'achat fait, ils ont bu un verre de vin blanc et sont partis, disant amicalement :

« IL NE PENSAIT PAS A MOURIR »

Mme Juste, qui tient un estaminet sur la route de Bersillies à Villers-sire-Nicole, nous rapporte des faits très intéressants. Pesant et son ami sont venus le soir, chez elle, vers 18 heures.

A ce moment, M. C. s'était déjà pré-



L'épicier-macrotier du village, où M. C. vient acheter une chemise au compagnie de Pesant.

naissiez pas ? Je suis le fils Pesant ». Joueur de ma surprise, il a parlé de diverses choses, a acheté un paquet de tabac.

« Je lui ai demandé s'il allait rester longtemps auprès de sa mère : « Non, m'a-t-il répondu, nous repartirons ce soir ou demain matin vers Paris ».

« Comme il sortait, il s'est aperçu que ses chaussures étaient maculées de boue et il m'a demandé une brosse pour les nettoyer ».

« Je ne peux pas croire qu'il allait ne donner la mort ! C'est impossible ! Il paraissait trop heureux de vivre ».

C'est l'estaminet Juste que les deux amis furent vus pour la dernière fois ensemble.

Pesant si placide, si normal, pouvait-il être quelques instants plus tard, le « surexcité, le fou » qui, comme disait M. C., à Mme Vve Pesant « voulait se tuer et me menaçait de son revolver si je ne m'en allais pas immédiatement ».

Comment cet homme qui paraissait avec plaisir de l'avenir, a-t-il pu, une demi-heure plus tard, faire le geste fatal ?

Ce brutal changement de caractère d'un homme est assez surprenant, quel que Pesant fut sujet à certaines sautes d'humeur.

Peut-être en aurons-nous l'explication de la bouche même de M. C. ?

Le témoin, qui sera entendu aujourd'hui par le magistrat instructeur, est, faut-il le dire, attendu avec impatience.

Sa déposition seule peut actuellement orienter avec certitude la Justice vers la thèse de l'assassinat ou vers celle du suicide. C'est enfin le voile d'un mystère qui va se soulever.

L. B.

ACADÉMICIEN

M. Charles le Goffio, élu par l'Académie française en remplacement de l'vicomte de Curel, a pris séance hier, il a été reçu par M. Henry Bordeaux, qui assistait, au bureau : M. Abel Hermant, chancelier, et M. René Doumic, secrétaire perpétuel. M. Charles le Goffio avait choisi pour parrains : Mgr Baudrillard, et M. Georges Leconte. Le nouvel académicien associa, dès ses premiers mots, la Bretagne à l'honneur qui lui était fait, puis il fit l'éloge de son prédécesseur.

M. Henry Bordeaux, appelé à répondre au récipiendaire, évoqua, lui aussi, la Bretagne.

« Avant de finir, M. Henry Bordeaux, selon l'usage, ajouta quelques touches au portrait de François de Curel tracé par M. Charles le Goffio.

LE MYSTÈRE DU « SUICIDÉ »

Notre enquête à Villers-sire-Nicole établit qu'une heure avant sa fin tragique, E. Pesant faisait des emplettes et parlait gaiement de son retour à Paris

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)



M. LE GOFFIO (H. Mandel)

« Avant de finir, M. Henry Bordeaux, selon l'usage, ajouta quelques touches au portrait de François de Curel tracé par M. Charles le Goffio.

UNE MACABRE DÉCOUVERTE

Le cadavre d'une femme, vêtue de vêtements masculins, a été mis à jour par un passant et on croit qu'il s'agit d'un crime commis il y a 6 mois

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

UNE MACABRE DÉCOUVERTE

Le cadavre d'une femme, vêtue de vêtements masculins, a été mis à jour par un passant et on croit qu'il s'agit d'un crime commis il y a 6 mois

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Vient-on de découvrir un nouveau crime mystérieux ?

Hier après-midi, les cités industrielles de Font-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Annay-sous-Lens et Wingles, étaient mises en émoi par la découverte d'un cadavre trouvé enterré en bordure d'un talus le long de la voie ferrée de Lens à Font-à-Vendin.

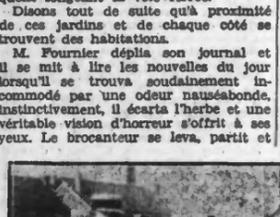
Des constatations faites il résulte qu'on se trouve en présence d'une femme qui aurait été tuée et enterrée à cet endroit il y a plusieurs mois. Dans le pays on signale plusieurs disparitions mais à présent on ne peut encore faire aucune corrélation avec cette macabre découverte.

EN LISANT LE JOURNAL

De passage hier, vers 9 h., à Vendin-le-Vieil, M. Norbert Fournier, 54 ans, brocanteur à Lens, cité Hollandaise, s'était assis pour se reposer un peu sur un espace de talus qui sépare des jardins d'un chemin connu sous le nom de Rue André Despret, reliant la gare de Font-à-Vendin au nouveau pont supérieur de Vendin-le-Vieil et par conséquent longeant la voie ferrée.

Disons tout de suite qu'à proximité de ces jardins et de chaque côté se trouvent des habitations.

M. Fournier déplaça son journal et il se mit à lire les nouvelles du jour lorsqu'il se trouva soudainement encombré par une odeur nauséabonde, instinctivement il secoua l'herbe et une véritable vision d'horreur s'offrit à ses yeux. Le brocanteur se leva, partit et



Les curieux faisant cercle autour des autorités, sur le lieu de la lugubre trouvaille

pl part à toutes les personnes qu'il rencontra de la macabre trouvaille qu'il venait de faire.

LE PARQUET EST ALERTÉ

Le bruit de la découverte d'un cadavre se répandit rapidement mais sur le moment personne ne pensa à aviser les autorités. Informé seulement par une personne inconnue M. Erouard, maire de Vendin, M. Fournier qui était remis de son émotion s'était rendu à la gendarmerie de Font-à-Vendin. Il avait mis au courant de l'affaire le chef de gendarmerie Guillema.

Ce dernier se rendit en compagnie du gendarme Faux rue André Despret où il se recontra avec M. Erouard, maire et Hoel, brigadier de police.

S'étant rendu compte qu'il s'agissait bien d'un cadavre couché sur le ventre le chef Guillema avisa le capitaine de gendarmerie Courtelin qui à son tour alerta de parquet de Béthune. Pendant ce temps M. le docteur Lecat avait procédé aux premières constatations médicales.

C'EST UNE FEMME !

En attendant l'arrivée du Parquet le chef de brigade Guillema avait réquisitionné des terrassiers pour opérer des fouilles.

A 16 h. 30, arrivait sur les lieux M. le capitaine de gendarmerie Courtelin bientôt suivi de M. le docteur Lecat, médecin-légitime à Billy-Migny.

Le foule qui stationnait de chaque côté du chemin devenait de plus en plus dense et était maintenue par la police municipale et la gendarmerie.

Les conversations allaient leur train et on parlait déjà du cadavre d'un « Felnais disparu d'Annay-sous-Lens il y a plus d'un an ».

A 17 h. 30 une auto stoppa sur le pont. De cette voiture, descendirent MM. Giffard, substitut du Procureur de la République de Béthune, Blanc, juge d'instruction et Spack, greffier.

Sur les indications de M. le docteur Lecat, les terrassiers s'attelèrent à la besogne. Ils mirent d'abord à jour les bras qui étaient repliés sur la tête ; délinéatement, les dégageant le corps qui se trouvait couché le long du talus, la tête en bas et on arriva aux pieds dont les magistrats furent frappés de leur petite dimension. Déjà à ce moment, on supposa être en présence du cadavre d'une femme.

Chose qui paraît peut-être bizarre mais qui est assez coutumière dans la région minière, celle-ci était vêtue d'un pantalon de toile bleue.

A 18 h. 15 le cadavre fut complètement mis à jour. On put se rendre compte qu'il avait été recouvert d'une simple couche de chélendin et de très peu de terre dont l'épaisseur, certains disent, ne dépassait pas les centimètres. Avec toutes précautions utiles le docteur Lecat retourna le corps et put ainsi confirmer que l'on se trouvait bien en présence d'une personne du sexe féminin de 1 m. 60 de taille et paraissant âgée d'une trentaine d'années. Il se trouva d'ailleurs des très mauvaises marques qu'elle avait en outre au crâne une fêlure mais il ne put, vu l'état de putréfaction avancé du cadavre établir la cause véritable de la mort qui remonterait à environ six mois.

EN PLEIN MYSTÈRE

A 19 heures les constatations étaient terminées. Les restes du cadavre étaient

placés dans une bière et conduits à la morgue de Vendin-le-Vieil.

Quelle est cette femme ? Dans quelles circonstances a-t-elle été tuée ? Voilà la question que l'on se pose.

Nous avons pu interroger un voisin M. Lefebvre, receveur en chef de la gare de Font-à-Vendin qui est propriétaire du terrain en bordure duquel a été découvert le cadavre.

« Depuis plusieurs mois, déclara-t-il, on se trouvait au moment des fortes chaleurs incommodés par des odeurs cadavériques provenant du talus mais nous croyions qu'il s'agissait de bêtes crevées que certaines personnes jetaient la nuit à cet endroit. Il a quelque temps, j'avais remarqué des traces de cotes qui se trouvaient à fleur de terre mais je n'y avais pas prêté attention, croyant qu'il s'agissait d'un squelette d'animal ».

J'habite le quartier depuis octobre 1928 et jamais je n'ai rien remarqué d'anormal. Le talus sur lequel fut trouvé le cadavre est constitué par des terres rapportées provenant des fondations du nouveau pont.

On peut émettre plusieurs hypothèses. La victime a pu être assassinée dans la rue A. Despret, assassinée ou étouffée puis enterrée à l'endroit où elle fut trouvée... »

« Elle a pu être tuée plus loin et avoir été traînée sur le talus par son assassin qui a voulu ainsi faire disparaître les traces de son crime en ensevelissant sa victime sous quelques pelletées de terre. Ou enfin il peut également s'agir d'un accident d'auto, dont les auteurs

pour faire disparaître les traces auraient traîné le malheureux dans ce chemin désert la nuit, où ils l'auraient enseveli.

Jusqu' alors, on ne sait rien. Ce qui permettra peut-être d'identifier la défunte c'est qu'elle était vêtue d'un pantalon de toile bleue plus connu sous le nom de salopette et qu'elle devait travailler dans une usine de la région où sa disparition n'a pu rester insoupçonnée.

G. D.

Très graves bagarres en Allemagne

Des manifestations se sont produites devant le palais de justice de Hambourg (Allemagne), après le prononcé d'un jugement contre des chômeurs inculpés de participation aux tumultes du 6 mai dernier. Des collisions se sont produites entre le public et la police.

Les manifestants ont tenu d'ériger des barricades dans les rues. Lorsque la police intervint, les agents furent frappés à coups de pierre et des coups de feu furent tirés. Quatre personnes ont été plus ou moins grièvement blessées.

Vers la fin de la soirée, 171 personnes avaient été conduites au commissariat de police.

LA CATASTROPHE DE SAINT-DENIS-DU-PILE

L'état des blessés victimes de l'écroulement du Pont de Saint-Denis-du-Pile, hospitalisés à Libourne, était, jeudi matin, stationnaire. On ne signalait pas de nouveaux décès. Les corps des victimes sont toujours immergés sous les débris des camions. On pense qu'il y a au moins dix morts.

Une barge de six tonnes, du port autonome de Bordeaux, est partie jeudi matin de Bordeaux pour Saint-Denis-du-Pile, afin de remonter à la surface des camions. Les ponts situés en aval, à Libourne, ne permettant pas l'arrivée d'engins de levage plus puissants sur les lieux de l'accident, un outillage spécial a été envoyé pour couper en trois parties le tablier du pont effondré. La grue en révéra ensuite les morceaux afin de dégager le lit de la rivière et le rendre à la navigation.

PLONGÉS DE SOUPHANDRIERS

Deux scaphandriers ont fait des plongées assez longues dans l'île : une en amont, l'autre en aval du pont ; tous deux sont remontés sans avoir rien découvert.

Cinq des rescapés, peu grièvement atteints, ont quitté l'hôpital de Libourne et douze blessés restent en traitement.

LE VATICAN ET LE QUIRINAL EN CONFLIT

Un grand conflit sépare actuellement le Vatican et le Quirinal et l'on a parlé de la possibilité de l'excommunication de M. Mussolini. Cependant on ne croit pas que cette mesure capitale, au point de vue religieux, sera prise.

On penche plutôt vers la publication éventuelle d'un livre blanc et les protestations qui viennent d'être envoyées par

André BARGEOT, auteur de 3 crimes, condamné à mort

Devant la cour d'assises de la Haute-Saône, a comparu le nommé André Bargeot, né le 21 novembre 1906, à Epinal, qui fut tour à tour, ajusteur-mécanicien, danseur mondain à Paris et soldat à la Légion étrangère à Sousse (Tunisie). Bargeot était accusé d'avoir, le 8 octobre 1928, à Frarna (Haute-Saône), tué les époux Jeanin cultivateurs, âgés respectivement de

78 et 61 ans. Il était accusé également d'avoir, en 1929, à Fretigny (Haute-Saône), assassiné la veuve Cartier, riche rentière âgée de 75 ans. Bargeot avait été arrêté à Sousse, le 29 novembre 1929, il avait échappé le 31 décembre 1929, aux gendarmes, en sautant du train Besançon-Vesoul. Raptis le 10 janvier 1930, à Besançon, et incarcéré à Vesoul, Bargeot n'a cessé d'affirmer son innocence.

Les débats avaient commencé hier. Le jury a rapporté, hier après-midi, un verdict affirmatif au sujet du crime de Fretigny, sans circonstances atténuantes. La cour a condamné à mort Bargeot, qui a jusqu'au dernier moment, affirmé son innocence et été accordé le franc de dommages-intérêts à la partie civile. Les douze jurés ont signé le recours en grâce.

Lisez en quatrième page notre nouveau feuilleton "CHIFFONNETTE"

grand roman d'amour par Jean Demais.

LE PAPA PIÉ XI

M. MUSSOLINI (W.W.P.B.)

LE PAPA PIÉ XI

Un grand conflit sépare actuellement le Vatican et le Quirinal et l'on a parlé de la possibilité de l'excommunication de M. Mussolini. Cependant on ne croit pas que cette mesure capitale, au point de vue religieux, sera prise.

On penche plutôt vers la publication éventuelle d'un livre blanc et les protestations qui viennent d'être envoyées par

la voie diplomatique restent sans effet. Ces protestations sont de deux sortes : Demande d'excuses pour les insultes adressées à la personne du pape, et pour la violation d'édifices jouissant de l'extraterritorialité ; le rétablissement de l'action ecclésiastique dans ses droits, tels que les définissent les traités de Latran.

Un grand conflit sépare actuellement le Vatican et le Quirinal et l'on a parlé de la possibilité de l'excommunication de M. Mussolini. Cependant on ne croit pas que cette mesure capitale, au point de vue religieux, sera prise.

On penche plutôt vers la publication éventuelle d'un livre blanc et les protestations qui viennent d'être envoyées par

la voie diplomatique restent sans effet. Ces protestations sont de deux sortes : Demande d'excuses pour les insultes adressées à la personne du pape, et pour la violation d'édifices jouissant de l'extraterritorialité ; le rétablissement de l'action ecclésiastique dans ses droits, tels que les définissent les traités de Latran.

Un grand conflit sépare actuellement le Vatican et le Quirinal et l'on a parlé de la possibilité de l'excommunication de M. Mussolini. Cependant on ne croit pas que cette mesure capitale, au point de vue religieux, sera prise.

On penche plutôt vers la publication éventuelle d'un livre blanc et les protestations qui viennent d'être envoyées par

la voie diplomatique restent sans effet. Ces protestations sont de deux sortes : Demande d'excuses pour les insultes adressées à la personne du pape, et pour la violation d'édifices jouissant de l'extraterritorialité ; le rétablissement de l'action ecclésiastique dans ses droits, tels que les définissent les traités de Latran.